



République Française

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS  
DE CRUSEILLES**  
-----

LE 9 AVRIL 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le 3 avril 2019, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, sous la présidence de Jean-Michel COMBET, Président

Etaient présents ou représentés :

**Commune d'Allonzier la Caille**

M. Gilles PECCI, Mme Corinne GARCONNET, M. Georges Noël NICOLAS, M. Michel de REYDET *procuration*

**Commune d'Andilly**

M. Gérard LACROIX (suppléant)

**Commune de Cercier**

M. Jean-Michel COMBET

**Commune de Cernex**

M. Vincent TISSOT, M. Jérôme WAHL

**Commune de Copponex**

M. François RICHER, Mme Catherine KOEHL *procuration*

**Commune de Cruseilles**

M. Daniel BOUCHET, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Catherine CHALLANDE, Mme Emilie MIGUET, M. Louis JACQUEMOUD, M. Frank GIBONI, Mme Dorine PEREZ *procuration*, M. Christian BUNZ, M. Louis-Jean REVILLARD

**Commune de Cuvat**

M. Dominique BATONNET, Mme Marcelle BUFFARD

**Commune du Sappey**

Mme Laura VIRET

**Commune de Saint Blaise**

M. André VESIN

**Commune de Villy le Bouveret**

M. Jean-Marc BOUCHET

**Commune de Menthonnex en Bornes**

M. Guy DEMOLIS, M. Bernard SAILLANT

**Commune de Villy le Pelloux**

M. Jean-François VERNON, Mme Charlotte BOETTNER

**Commune de Vovray en Bornes**

M. Xavier BRAND

**Quorum :** nombre total de délégués en exercice 29 ; présents ou représentés : 29 Absents : 0

**Secrétaire de séance :** Mme Marcelle BUFFARD

**Date d'affichage :**

**OBJET :** APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE VOVRAY EN BORNES

## APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE VOVRAY EN BORNES

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2018/60 en date du 27 mars 2018, le Conseil Communautaire a arrêté un projet de zonage d'assainissement pour la Commune de VOVRAY EN BORNES et a décidé sa mise à l'enquête publique.

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur André PETIT a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de GRENOBLE. L'enquête publique s'est déroulée du 23/10/2018 au 27/11/2018 dans les locaux de la Mairie de VOVRAY EN BORNES.

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi.

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver un zonage d'assainissement des eaux usées pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du futur PLU et définir ainsi une politique d'assainissement

Considérant que le projet de zonage répond à l'objectif de préservation de l'environnement et en particulier de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes et des milieux, ainsi qu'à l'objectif de prévention des nuisances et pollutions de toutes natures.

Considérant la nécessité d'une cohérence entre les zones constructibles d'un futur PLU et les possibilités d'assainissement.

Considérant qu'aucune réclamation n'a été formulée à l'encontre du projet soumis à enquête publique.

Considérant l'avis favorable du commissaire-enquêteur.

**Le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,  
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **DECIDE** de délimiter le zonage de l'assainissement des eaux usées conformément au document annexé à la présente

Acte certifié exécutoire le 11 AVR. 2019  
Le Président  
Jean-Michel COMBETDE



